SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

La Sécurité Routière en Finistère

Le département du Finistère connaît une année 2016 particulièrement meurtrière sur les routes. Nous déplorons, 40 accidents mortels ayant entraîné le décès de 43 personnes, contre 34 l'an dernier à la même période.

Face à ce constat inacceptable, les autorités publiques vont poursuivre et intensifier leurs efforts pour sanctionner les comportements déviants, sensibiliser et responsabiliser les automobilistes et les autres usagers de la route.

Mot du préfet

«L'insécurité routière frappe, cette année encore, durement le Finistère: depuis le début de l'année 2016, le nombre de tués et de blessés sur nos routes est en augmentation, avec notamment, à la date du 14 novembre, 43 tués contre 34 en 2015. Les efforts entrepris pour réduire ce bilan dramatique se heurtent, année après année, au problème structurel de la consommation d'alcool et de stupéfiants au volant, qui constitue la première cause d'accidents mortels dans le département (40 % des tués). S'il existe d'autres facteurs accidentogènes (e.g. vitesse excessive, refus de priorité, portable au volant), le comportement des usagers de la route vis-à-vis de l'alcool constitue un problème particulièrement ancré dans le Finistère, sur lequel il est impératif que nous progressions ensemble.

Si la gravité de la situation justifie une réponse ferme de l'Etat, la répression ne peut constituer la seule dimension de notre action. Face à des enjeux comportementaux, la prévention et l'éducation ont un rôle essentiel à jouer. Il importe ainsi de sensibiliser le public, et notamment les plus jeunes, à la question des conduites addictives. Il convient également que les organisateurs d'événements festifs, les débits de boisson et les établissements de nuit fassent preuve de responsabilité et prennent pleinement conscience de l'impact d'une alcoolisation excessive ou de l'usage de stupéfiants sur la sécurité routière et publique.

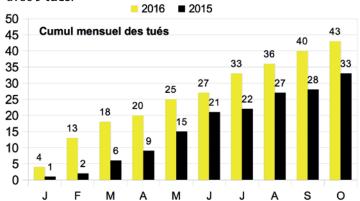
En tant qu'élus, vous êtes les mieux à même de sensibiliser nos concitoyens à ces enjeux, par une attention et un dialogue quotidiens et de proximité. La mobilisation des communes du département et de l'Association des Maires du Finistère, au travers des 277 élus référents sécurité routière, est à cet égard exemplaire. Je tenais à vous en remercier.»

Pascal Lelarge

Les chiffres de l'accidentalité

L'année 2016 est marquée par un nombre de tués en très forte augmentation : 43 victimes, contre 34 en 2015 à la même période (chiffres au 14/11/2016).

Le mois de février a très nettement aggravé la mortalité routière avec **9 tués**.



Malgré un nombre d'accidents en hausse (+ 4% : 523 contre 505), les blessés amorcent une légère baisse de 7 % (627 contre 673), comme les blessés hospitalisés (- 17% : 256 contre 301).

Accidents mortels : des catégories d'usagers fortement touchées

Les + de 65 ans sont les premières victimes dans le département depuis le début l'année, en représentant 35 % des tués (dont 19 % chez les + de 75 ans). La catégorie des 25-34 ans est également sur-représentée avec 23 % des tués. Les - de 25 ans restent également touchés avec 14% des victimes depuis le début de l'année.

40 % des tués sont des **usagers vulnérables** : 8 deux rouesmotorisés, 1 cycliste et 8 piétons.

Les causes les plus fréquentes

Alcool et/ou stupéfiants :	42 %
Vitesse:	27 %
Refus de priorité :	17 %
Imprudence piétons:	7 %

La vie du réseau des élus référents sécurité routière

Sur les 281 communes du département, 277 ont désigné un élu référent. Le réseau doit nous permettre ensemble d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière.

De nombreuses actions sont régulièrement organisées, tout au long de l'année pour sensibiliser les citoyens aux risques de la route.

Un réseau dynamique : quelques exemples d'actions





Saint-Evarzec, affiche alcool

Contact DDTM 29: Coordination Sécurité Routière du Finistère 2 boulevard du Finistère - CS 96018 29325 Ouimper cedex Tél.: 02.98.76.52.14

e-mail: ddtm-srs-usr@finistere.gouv.fr

Actualités Sécurité routière

Actualités nationales

Les entreprises se mobilisent pour la sécurité de leurs collaborateurs sur les routes, à travers 7 engagements :

- Limiter en cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
- Prescrire la sobriété sur la route
- Exiger le port de la ceinture de sécurité
- Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées
- Intégrer des moments de repos dans le calcul du temps de trajet
- Favoriser la formation à la sécurité routière
- Encourager les conducteurs de deux-roues motorisés à mieux s'équiper.

Instruction sécurité routière du 19 octobre 2016

20 novembre 2016: Port des gants obligatoire pour les conducteurs et les passagers de moto ou scooter.

1^{er} **décembre 2016 :** Obligation pour le propriétaire de présenter aux forces de l'ordre une attestation d'assurance et un permis de conduire pour autoriser la sortie d'un véhicule de la fourrière.

1er Janvier 2017:

- Obligation pour les entreprises de désigner l'auteur de l'infraction.
- Interdiction des vitres sur-teintées à l'avant.

Actualités locales

Modernisation des radars fixes placés sur les routes limitées à 110 km/h dans le Finistère

Cette modernisation, qui assurera la discrimination entre les poids lourds et les véhicules légers, permettra de lutter efficacement contre les comportements inadaptés de certains conducteurs de poids-lourds et contribuera sans nul doute à accroître la sécurité des axes 2x2 voies sur lesquels la vitesse est limitée à 110 km/h pour les véhicules légers et 80 km/h pour les poids-lourds.

2 radars sont d'ores et déjà mis en service dans le département : 1 sur la Rn 165 à hauteur de Saint-Evarzec et un second sur la Rn 12 à hauteur de Landivisiau.

Organiser une action de Sécurité routière

La coordination peut vous assister, vous conseiller, vous former sur la mise en place et l'organisation des actions, et ceci en amont, dès l'intention de projet. Elle peut aussi mettre à votre disposition du matériel de prévention :

Radar pédagogique

Le panneau mobile, indicateur de vitesse lumineux, est un outil très intéressant pour sensibiliser les conducteurs sur leur vitesse.

Ils peuvent sur demande être installés pour une durée de 2 semaines.

Ethylotest électronique

Cet appareil permet de responsabiliser chaque conducteur en lui donnant la possibilité de s'autotester avant de reprendre le volant. Il évalue le taux d'alcool contenu dans l'air expiré jusqu'au seuil réglementaire de 0,25 mg/l.

Il est mis à disposition sur réservation.



L'ÉTHYLOTEST. SÉCURITÉ ROUTIÈRE, CHANGEONS,

POUR SAVOIR SI VOUS POUVEZ CONDUIR